

CONTRAT DE LICENCE D'UTILISATEUR FINAL (CLUF)

Le présent contrat de licence d'utilisateur final (ci-après dénommé le « Contrat ») est conclu entre Artipic AB, une société suédoise, enregistrée sous le numéro d'organisation 556935-8392, dont le siège social est situé à Telefonvägen 30, 126 26 Hägersten, Suède (ci-après dénommé le « Concédant »), et vous (ci-après dénommé le « Licencié » ou l'« Utilisateur ») concernant l'utilisation du logiciel Artipic (ci-après dénommé le « Logiciel »).

1. Objet et octroi de la licence.

1.1. Le Concédant octroie au Licencié une licence non exclusive, non transférable et révocable pour utiliser le Logiciel conformément aux termes et conditions énoncés dans le présent Contrat.

1.2. La licence est accordée uniquement pour l'usage personnel ou professionnel interne du Licencié, dans les limites autorisées par le présent Contrat.

2. Champ d'application et restrictions.

2.1. Le Logiciel ne peut être utilisé que par le Licencié — qu'il s'agisse d'une personne physique ou d'une personne morale ayant légitimement acquis la licence.

2.2. Le Licencié ne peut pas :

- revendre, louer, donner en gage, sous-licencier, céder ou aliéner le Logiciel à un tiers sans le consentement écrit préalable du Concédant ;
- fournir l'accès au Logiciel à un tiers à des fins de profit commercial.

3. Propriété.

3.1. Le Logiciel est la propriété intellectuelle de Modern Graphics Solutions LLC et est protégé par les lois sur le droit d'auteur, les traités internationaux, le droit des brevets (le cas échéant), les lois sur les secrets commerciaux et d'autres dispositions légales applicables.

3.2. Le présent Contrat ne confère au Licencié aucun droit de propriété sur le Logiciel. Tous les droits non expressément accordés sont réservés par le titulaire des droits.

4. Actions interdites.

Le Licencié ne peut pas :

- effectuer d'ingénierie inverse, de désassemblage, de décompilation, de modification, de création d'œuvres dérivées, de traduction ou tenter de reconstituer le code source du Logiciel ;
- contourner, désactiver ou interférer avec les mécanismes de protection des licences intégrés au Logiciel ;
- utiliser le Logiciel pour développer un produit logiciel concurrent ;
- distribuer, publier ou divulguer à un tiers les résultats de tests de performance du Logiciel sans le consentement écrit préalable du Concédant.

Toute tentative de réalisation des actions susmentionnées entraînera automatiquement la résiliation du présent Contrat sans préavis et pourra entraîner une responsabilité civile, administrative ou pénale conformément à la législation applicable.

5. Exclusion de garantie.

5.1. LE LOGICIEL EST FOURNI « EN L'ÉTAT » ET « TEL QUE DISPONIBLE », SANS AUCUNE REPRÉSENTATION NI GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE. LE CONCÉDANT DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE, NOTAMMENT LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, DE QUALITÉ DE SERVICE ET DE COMPATIBILITÉ AVEC TOUT MATÉRIEL OU LOGICIEL, AINSI QUE TOUTE GARANTIE QUE LE LOGICIEL SERA EXEMPT D'ERREURS OU ININTERROMPU.

5.2. L'ENSEMBLE DES RISQUES CONCERNANT LA QUALITÉ ET LES PERFORMANCES DU LOGICIEL INCOMBE AU LICENCIÉ.

5.3. DANS LA MESURE OÙ LA LÉGISLATION APPLICABLE (Y COMPRIS LES RÈGLES OBLIGATOIRES DE PROTECTION DES CONSOMMATEURS DANS L'UNION EUROPÉENNE) NE PERMET PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE CERTAINES GARANTIES, CES EXCLUSIONS OU LIMITATIONS NE S'APPLIQUENT PAS AU LICENCIÉ DANS LA MESURE INTERDITE PAR LA LOI.

6. Limitation de responsabilité.

6.1. EN AUCUN CAS LE CONCÉDANT, SES EMPLOYÉS, DISTRIBUTEURS, FOURNISSEURS OU AGENTS NE POURRONT ÊTRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, PUNITIFS OU CONSÉCUTIFS (Y COMPRIS, SANS LIMITATION, LA PERTE DE BÉNÉFICES, DE DONNÉES, DE RÉPUTATION COMMERCIALE OU L'INTERRUPTION DES OPÉRATIONS) DÉCOULANT DE L'UTILISATION OU DE L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER LE LOGICIEL, MÊME SI LE CONCÉDANT A ÉTÉ AVISÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

6.2. CERTAINES JURIDICTIONS (Y COMPRIS LES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE)

N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ EN CAS DE FAUTE INTENTIONNELLE, DE NÉGLIGENCE GRAVE OU DE DOMMAGES CORPORELS. DANS CES CAS, LA RESPONSABILITÉ DU CONCÉDANT EST LIMITÉE DANS LA MESURE MINIMALE AUTORISÉE PAR LA LOI.

6.3. LA RESPONSABILITÉ TOTALE DU CONCÉDANT AU TITRE DE TOUTE RÉCLAMATION DÉCOULANT DU PRÉSENT CONTRAT EST LIMITÉE AU MONTANT EFFECTIVEMENT PAYÉ PAR LE LICENCIÉ POUR LE LOGICIEL AU COURS DES 12 MOIS PRÉCÉDANT LA DATE DE LA RÉCLAMATION.

7. Durée et résiliation.

7.1. Le présent Contrat entre en vigueur à la date de la première utilisation du Logiciel par le Licencié et reste en vigueur jusqu'à sa résiliation.

7.2. Le Licencié peut résilier le Contrat à tout moment en supprimant définitivement le Logiciel et toutes ses copies, y compris toute documentation accompagnant le Logiciel.

7.3. Le présent Contrat est résilié automatiquement et sans préavis en cas de violation par le Licencié de l'une des clauses du présent Contrat.

7.4. En cas de résiliation du Contrat pour quelque raison que ce soit, le Licencié est tenu de supprimer et de détruire immédiatement toutes les copies du Logiciel et des documents associés en sa possession ou sous son contrôle.

8. Mises à jour du Logiciel.

8.1. Le Concédant peut, de temps à autre, publier des mises à jour, des correctifs, des améliorations ou de nouvelles versions du Logiciel (ci-après dénommées les « Mises à jour »).

8.2. Les Mises à jour sont mises à la disposition du Licencié au fur et à mesure de leur publication ; toutefois, l'installation des Mises à jour est effectuée à la seule discrétion du Licencié. Le Licencié peut continuer à utiliser une version antérieure du Logiciel sans installer les Mises à jour.

8.3. Le Concédant ne garantit pas la compatibilité ou la pleine fonctionnalité des versions antérieures avec les nouveaux systèmes d'exploitation, le matériel ou les logiciels tiers après la publication des Mises à jour.

8.4. Si le Licencié n'installe pas les Mises à jour pendant une période prolongée, le Concédant se réserve le droit de cesser le support technique de cette version moyennant un préavis d'au moins 30 jours.

9. Confidentialité et traitement des données personnelles.

9.1. L'utilisation du Logiciel peut impliquer la collecte et le traitement d'informations techniques (y compris l'adresse IP, les types d'appareils, les versions de systèmes d'exploitation, les données d'activation et d'utilisation) aux fins d'assurer le fonctionnement,

d'améliorer le Logiciel et de prévenir une utilisation frauduleuse ou non autorisée.

9.2. Le traitement des données à caractère personnel est effectué conformément à la Politique de confidentialité du Concédant, disponible à l'adresse: <https://www.artipic.com/privacy-policy/>, et conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) (UE) 2016/679 pour les utilisateurs situés dans l'Union européenne.

9.3. Le Licencié peut retirer son consentement au traitement des données à caractère personnel à tout moment en notifiant le Concédant ; ce retrait peut toutefois affecter la disponibilité ou la fonctionnalité de certaines fonctionnalités du Logiciel.

10. Intégralité du contrat et modifications.

10.1. Le présent Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties concernant l'objet du présent Contrat et remplace toutes les ententes orales ou écrites antérieures.

10.2. Toute modification ou amendement au présent Contrat n'est valable que s'il est fait par écrit et signé par les représentants autorisés des deux Parties.

10.3. Si une disposition du présent Contrat est jugée invalide ou inapplicable, cette disposition sera interprétée dans la mesure maximale conforme à l'intention des Parties, et les autres dispositions resteront pleinement en vigueur.

11. Droit applicable et résolution des litiges.

11.1. Le présent Contrat est régi et interprété conformément aux lois de la Suède, ainsi qu'aux traités internationaux applicables en matière de droit d'auteur.

11.2. Pour les Licenciés situés dans l'Union européenne, les dispositions du présent Contrat ne portent pas atteinte ni ne restreignent les droits impératifs des consommateurs conférés par les lois du pays de résidence du Licencié.

11.3. Tout litige, controverse ou réclamation découlant du présent Contrat ou en relation avec celui-ci sera soumis aux tribunaux compétents de la Suède, sauf si les dispositions impératives de la loi applicable en disposent autrement.

11.4. Avant d'engager une procédure judiciaire, les Parties s'efforcent de résoudre le litige par la négociation. Une réclamation formelle est soumise par écrit et est examinée dans un délai de trente (30) jours calendaires à compter de sa réception.

12. Acceptation des conditions.

12.1. En installant, copiant ou utilisant de toute autre manière le Logiciel, le Licencié reconnaît avoir lu, compris et accepté d'être lié par toutes les clauses et conditions énoncées dans le présent Contrat.

AVIS IMPORTANT : Le Logiciel est développé et détenu par Modern Graphics Solutions LLC (Fédération de Russie), qui agit en tant que développeur technique et titulaire des droits. Artipic AB agit en tant que Concédant pour tous les territoires en dehors de la Fédération de Russie et de la Communauté des États indépendants (CEI). Le présent Contrat est rédigé en anglais. Toute traduction est fournie à titre informatif uniquement et n'affecte pas l'interprétation du présent Contrat.